



Remboursement pc portable hp

Par **jojoto**, le **24/07/2009** à **15:52**

Bonjour ,

voici mon cas . J'ai acheté un pc portable HP il y 1 mois et 2 semaines pour mon stage puisque mon anciens pc HP avait grillé au bout d'un an et 6 mois(carte mère). Mais à l'arrivée de celui-ci , le pc avait un vice de fabrication et je l'ai donc renvoyé le lendemain en sav. Seulement voila il est toujours en réparation et la je touche à la fin de mon stage . Je décide donc de leur demander un remboursement mais ils me répondent qu'ils ne peuvent plus parce que la réparation à commencer le 21.

Donc non seulement je n'ai pas eut d'ordi lors de mon stage ingénieur (très handicapant) mais en plus ils ne veulent pas me rembourser pcq leur pc présentait un vice de production.

Et ce n'est pas la première fois que j'ai eut des soucis avec hp , j'ai du utiliser le sav hp pour un pc fixe et un autre pc portable (autres qu les deux mentionnés dans le texte).Je possède tous les numéros de séries.

Voila j'aimerais connaître si je peux avoir des recours pour demander un remboursement.

Merci

Par **al87**, le **16/08/2009** à **23:22**

Bonjour,

J'ai exactement le même problème que vous concernant mon ordinateur. En effet, je viens d'acheter un hp Pavilion HDX X16. Il n'a jamais réellement fonctionné. Beaucoup de bugs au démarrage et maintenant, je ne peux plus du tout l'allumer. Il n'a donc jamais servi et présente donc un vice de production. J'ai donc décidé de faire appel au SAV hp qui me propose de le réparer mais comme il n'a jamais servi, je voudrais tout simplement être remboursé, ce qui ne semble pas possible.

Etant également en stage ingénieur à l'étranger, mon ordinateur m'est indispensable à la réalisation de mon projet.

J'aurais donc aimé savoir si vous avez pu avoir des recours pour enfin avoir un remboursement ou si votre situation s'est arrangée? Avez-vous réussi à résoudre le problème?

Merci beaucoup pour ces renseignements,